

SUIVI DES ÉVALUATIONS L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE-SUD

Créée en 1995, l'Université de Bretagne-Sud (UBS) résulte de la décision de regrouper dans un même établissement les pôles universitaires de Vannes et Lorient dont les composantes, issues de processus de délocalisation séparés, parfois complémentaires, voire concurrentiels, étaient jusque-là rattachées aux universités Rennes I, Rennes II et de Brest. Amorçées dès 1966 à Vannes, à la recherche d'une dynamique nouvelle, les implantations universitaires n'ont pris naissance qu'en 1973 à Lorient, où elles s'inscrivent dans une stratégie de diversification de ses activités économiques et sociales.

Cet héritage et le contexte de son développement, entre les attentes d'une offre de formation "de proximité" et la nécessité de se construire une image propre, expliquent pour partie les constats faits par le Comité national d'évaluation (CNE) lors de l'évaluation conduite à l'UBS entre novembre 1998 et mars 1999. Le rapport, achevé en mai 1999, arrivait au moment stratégique où l'université préparait les statuts de droit commun dont elle s'est dotée en 2000, et précédait l'élaboration du projet d'établissement et la signature du contrat 2000-2003.

Le "suivi" mené en novembre 2003 permet de dresser un bilan comparatif entre, d'une part, les analyses et les recommandations formulées dans le rapport et, d'autre part, les choix et mesures adoptés par l'UBS, leur intégration dans le projet et/ou dans le contrat d'établissement ainsi que les évolutions constatées.

Les 20 et 21 novembre 2003, une délégation du CNE¹ a participé à deux demi-journées de travail à l'UBS. Des réunions de travail et entretiens avec l'équipe de direction de l'université, avec les responsables de composante et de service commun, et des chargés de mission, appuyés par des documents attestant un réel souci de disposer des outils d'évaluation interne, ont permis de faire les observations suivantes. Le rapport de suivi a été examiné en séance plénière par le Comité le 1^{er} avril 2004 et soumis au président de l'UBS le 20 avril 2004.

GOUVERNEMENT, STRUCTURES ET GESTION DE L'UNIVERSITÉ

Le gouvernement

Constatant que, jusque-là, le fonctionnement de l'établissement était marqué par le rôle prédominant des scientifiques et des technologues, le CNE recommandait un rééquilibrage disciplinaire qui a trouvé sa traduction dans les statuts de l'université et dans son pilotage actuel.

Les conseils

Les statuts de l'UBS prévoient une représentation des personnels enseignants au Conseil d'administration (CA) en fonction de leur UFR de rattachement, selon quatre secteurs : droit, sciences économiques et gestion ; lettres, langues, sciences humaines et sociales ; sciences ; IUT. La répartition des sièges au Conseil scientifique (CS) se fonde sur leur section du CNU, selon les trois secteurs disciplinaires de la liste précédente. Les personnels administratifs et techniques constituent un collège unique, de même que les étudiants pour le CA et le CS. En revanche, ceux-ci élisent leurs représentants au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) en fonction de leur composante d'appartenance. Ces dispositions font que, dans la réalité, aucune structure ne détient un poids prépondérant dans les instances de l'université.

La question, soulevée par le CNE, de l'intégration des IUT au sein de l'université trouve notamment une réponse avec la représentation spécifique de leurs enseignants, par un collège propre, au CA et au CEVU.

¹ Annie Cheminat, professeur, ancienne vice-présidente de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg et ancien recteur de l'Académie de Nantes, consultante au CNE ; Pierre Maussion, chargé de mission ; Jean-Yves Mérindol, professeur, ancien président de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg et membre du CNE.

Le pilotage

Parallèlement, le pilotage de l'université associe deux instances : l'équipe de direction comprenant le président, cinq vice-présidents, le secrétaire général, l'agent comptable et la directrice de cabinet, et le "bureau", constitué de l'équipe de direction élargie aux cinq directeurs d'UFR et aux responsables des deux services communs : documentation (SCD) et formation permanente (ADEFOPE). Ces deux instances se réunissent respectivement à un rythme hebdomadaire et mensuel.

La structuration de l'université

Née d'une organisation bipolaire, avec des implantations multiples sur les sites de Vannes et de Lorient, l'UBS s'est progressivement dotée de structures qui, en 1999, comprenaient 9 entités dont le découpage suscitait la réserve du CNE. Celui-ci pointait en particulier la question de la localisation du siège de l'université, la dissociation entre formation et recherche dans le secteur scientifique et technologique, le mode d'organisation très disparate des IUP et le déficit de services communs. Il soulignait également le poids de son environnement sur le fonctionnement de l'université et, notamment, les relations de l'UBS avec les autres universités de la région.

La bipolarisation de l'université

En 1999, le CNE insistait sur l'importance des enjeux du choix ou du "non-choix" dans la localisation du siège de l'UBS et sur les conséquences en termes de coûts financiers et humains, qui rendent plus difficile la constitution d'une université "intégrée".

En 2003, la bipolarisation de l'université n'a pas été remise en question, d'autant qu'en inscrivant 11 MF (1,68 M€) par site au CPER 2000-2006, l'État et les collectivités territoriales entérinaient l'installation de la présidence et des services centraux de l'université à la fois à Vannes et à Lorient. Deux bâtiments sont actuellement en cours de construction, un dans chacune des villes. Qualifié de décision "acceptable", ce choix s'est accompagné d'un règlement intérieur et prévoit la répartition progressive des services centraux entre les deux villes.

Au prix d'une organisation relativement contraignante pour ses responsables, l'UBS assume cette singularité et s'organise en conséquence. Les coûts induits par cette double localisation ne semblent pas avoir été chiffrés ; ils sont évoqués dans le projet d'établissement 2004-2007.

Malgré l'adoption d'une adresse unique à Lorient, la question du siège de l'université reste posée. Quelles que soient les difficultés, l'université doit faire un choix et régler avec l'État, et en concertation avec les villes, une situation coûteuse pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Les composantes

En matière de structuration, l'UBS a très largement suivi les recommandations du Comité. Son activité aujourd'hui se répartit entre cinq composantes, respectivement découpées en départements : trois UFR appelées facultés selon la tradition (la faculté de Droit, de Sciences économiques et de Gestion ; la faculté de Lettres, de Sciences humaines et sociales ; la faculté des Sciences et Sciences de l'ingénieur) et deux IUT (celui de Vannes et celui de Lorient).

L'UBS compte actuellement 10 IUP qui ont été statutairement intégrés dans les UFR. On note cependant une organisation singulière au sein de la faculté des Sciences où l'IUP Génie mathématique et Informatique est rattaché au département de Mathématiques, Informatique et Statistiques, tandis que les quatre autres IUP sont réunis au sein de l'Institut en sciences et techniques qui constitue l'un des trois départements de la faculté.

L'IUP Sciences de gestion a été intégré à la faculté de Droit, de Sciences économiques et de Gestion, ainsi que l'IUP Commerce et Vente, plus récemment créé. Enfin, la faculté de Lettres, de Sciences humaines et sociales regroupe les IUP Aménagement et Développement territorial, Politiques sociales et de santé publique et Métiers des arts et de la culture.

Le CNE prend acte avec satisfaction d'une structuration de bon sens qui contribue à rassembler au sein d'une même composante formations générales et formations professionnelles, enseignement et recherche relevant d'un même grand secteur disciplinaire.

La structuration de la recherche

Dans la continuité de la politique constatée en 1999 et en cohérence avec les domaines retenus pour les licences et masters dans le cadre du LMD, l'UBS a organisé son activité de recherche et le rattachement de ses 16 laboratoires (dont 10 reconnus au niveau national) autour de trois domaines et sept pôles de compétences.

Le domaine des Sciences et Technologies (S&T) associe trois pôles : le pôle "Génie industriel et technologique" ; le pôle "Informatique, Mathématiques et Statistiques" ; le pôle "Biologie, Chimie, Biotechnologies, Environnement".

Le domaine des Lettres, Sciences humaines et sociales (LSHS) regroupe les pôles "Histoire, Patrimoine et Aménagement" et "Lettres et Langues européennes".

Le domaine des Sciences juridiques, économiques et de gestion (SJEG) rassemble deux pôles de compétences : "Juridique et économique" et "Gestion des entreprises et des collectivités".

Un Service administratif de la recherche (SAR), disposant de deux personnes, a été créé pour assurer la gestion et la coordination des dossiers scientifiques. Il fait office d'interface entre les laboratoires et leurs partenaires institutionnels, et fournit une aide technique aux activités contractuelles des laboratoires tant dans le domaine de la recherche fondamentale que dans celui de la valorisation. Il assure également le fonctionnement de l'école doctorale et celui du Conseil scientifique.

Si le rôle du SAR répond bien à une nécessité, l'organisation de la recherche par domaine, pôle et laboratoire apparaît comme une tentative encore bien complexe au regard des forces en présence (*cf. supra*).

Le développement d'un sentiment d'appartenance et d'une politique d'établissement

L'organisation confortée ou mise en place depuis 1999 s'inscrit clairement dans la perspective de lutter contre les forces centrifuges et de soutenir la dynamique d'un établissement auquel le CNE recommandait en 1999 de faire des choix et de mieux cerner ses spécificités dans le paysage universitaire régional.

Après avoir défini sept pôles de compétences qui visent à favoriser les synergies et la mutualisation des compétences tant dans le domaine de la formation que dans celui de la recherche, l'UBS inscrit dans son projet d'établissement 2004-2007 le développement de projets transdisciplinaires dans le cadre de quatre programmes pluri-formations dont deux associent les sciences humaines et les sciences exactes.

Elle encourage la création de formations associant des enseignants de différentes composantes à l'occasion de la restructuration des filières selon le schéma LMD, et de la mise en place de masters professionnels en particulier. De même, les enseignants des IUT apportent leurs compétences pour contribuer à la création de licences ou de nouveaux masters professionnels.

Enfin, la montée en puissance des services communs exerce un rôle structurant dans différents domaines.

LES INSTANCES DE CONCERTATION

Le Conseil d'orientation

Parmi les instances de concertation existant en 1999, le CNE relevait les difficultés de fonctionnement du Conseil d'orientation et la nécessité de lui substituer, dans les nouveaux statuts, une instance de concertation mieux adaptée entre les universitaires et les représentants de l'environnement socio-économique.

L'UBS n'a pas souhaité reconduire une instance qui s'est révélée peu efficace pour organiser les échanges avec ses partenaires. Constatant qu'il n'existe pas réellement d'approche globale de la demande, portée par le Conseil économique et social notamment, mais plutôt une demande sectorisée, elle privilégie une politique de site centrée sur les agglomérations, les branches professionnelles et différents acteurs du monde socio-économique tels le MEDEF, la CCI, le pôle naval de Lorient. Il semble que les relations avec les milieux professionnels soient correctement assurées dans le cadre des conseils de perfectionnement attachés aux filières de formation professionnelle et les partenariats confortés par la présence de personnalités extérieures dans les conseils de l'université.

Le CNE prend acte de ces choix, mais considère qu'ils n'épuisent pas les possibilités pour l'UBS de structurer ses liens avec les milieux socio-économiques et de faire reconnaître un projet où la professionnalisation constitue un axe de développement majeur. La stratégie actuelle, qui paraît relativement dépendante de relations interpersonnelles, ne peut remplacer une stratégie globale et une instance officielle de pilotage de la professionnalisation.

L'organisation des relations avec les universités voisines

L'histoire de l'UBS lui imposait de trouver un positionnement au sein d'une région déjà riche de trois universités - Rennes I, Rennes II-Haute Bretagne, Bretagne occidentale - et dans un environnement élargi au "Grand Ouest" qui, avec les quatre universités bretonnes, ne compte pas moins de 9 universités.

L'université prend aujourd'hui sa place dans deux réseaux : l'Université de Bretagne et le Réseau des universités de l'Ouest atlantique. Elle est aussi liée par convention à l'Europôle rennais.

L'Université de Bretagne est une association qui réunit les quatre universités de l'Académie de Rennes, l'IUFM et la conférence des directeurs des vingt-et-une grandes écoles de Bretagne. Avec le soutien de la Région, elle a engagé son action dans le développement d'un campus numérique, des relations internationales et d'une communication commune, ainsi que la mise en place d'un observatoire régional des enseignements supérieurs en Bretagne.

Le Réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA) réunit les 9 universités des académies de Rennes, de Poitiers et de Nantes. Il a l'ambition de promouvoir une approche interrégionale en termes de formation : carte des formations, articulation des formations avec le niveau européen, co-habitations et poursuites d'études inter-établissements.

L'appartenance à ces deux réseaux répond à la recommandation incitant l'UBS à se positionner dans le contexte universitaire et économique des régions Bretagne et Pays de la Loire.

LA GESTION

La restructuration de l'université devait à l'évidence s'accompagner d'une évolution de l'organisation des services et des pratiques gestionnaires. Ainsi était-il recommandé que l'UBS "*construise un projet de gestion et procède à un regroupement géographique des services centraux*". Le constat faisait apparaître la difficulté de bâtir sur les structures existantes et de faire évoluer les habitudes. Il s'agissait de structurer au niveau de l'établissement une administration dont la mission consisterait à harmoniser les procédures entre les composantes, à introduire de la rigueur dans la gestion et le domaine budgétaire, et à former les personnels en conséquence.

La bipolarité et l'éparpillement géographique, particulièrement coûteux en moyens financiers et en temps pour les personnels, entamaient également l'efficacité de l'administration et généraient des difficultés de communication très préjudiciables à une politique d'établissement cohérente.

L'adoption de nouveaux statuts en 2000 s'est accompagnée d'une restructuration des services de l'université. L'utilisation des réseaux informatiques constitue une aide déterminante au fonctionnement de ces services et à l'articulation entre les services centraux, les organes de gestion de proximité des UFR et les administrations de site, chargées de fonctions transversales.

Les services communs et les services centraux

L'UBS a installé progressivement six services communs aux missions "classiques" : l'Agence de développement de la formation permanente (ADEFPOE), le Centre de ressources informatiques (CRI) dont le siège est à Vannes, le Service des activités physiques et sportives (SAPS), le Service commun de documentation (SCD), le Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO) et le Service de médecine préventive universitaire (SMPU). À l'exception du CRI, chaque service est implanté sur les deux sites de Vannes et de Lorient.

Les services communs mis en place exercent un rôle structurant dans leurs différents domaines de compétence. C'est en particulier le cas du SCD, qui contribue à renforcer la coopération entre les bibliothèques et s'emploie à la constitution d'un catalogue collectif des ouvrages qui inclura toutes les bibliothèques de l'université, y compris celles des deux IUT. C'est aussi le cas de l'ADEFPOE, qui regroupe les activités de formation continue de toutes les composantes, à l'exception de l'IUT de Vannes.

La répartition des services centraux entre les deux villes se traduit par l'installation à Lorient des services des personnels, des traitements, du contrôle de gestion, de la recherche et des relations internationales. Les fonctions financières et comptables, le Centre de ressources informatique, le service de l'immobilier et celui de la vie étudiante sont localisés à Vannes.

Le CNE apprécie très positivement l'effort de structuration mené par l'UBS depuis sa dernière expertise, mais souligne à nouveau la complexité de la situation imposée par la bipolarité de l'UBS.

Les aspects budgétaires et comptables

Les fonctions financières et comptables ont été séparées en 2000 et les attributions respectives des deux services clairement identifiées. Un service "Études et analyses de gestion" a également été créé ; il est prévu que les tableaux de bord produits soient mis à disposition des autres services de l'université.

Les pratiques en la matière s'appuient sur un travail de qualité de mise en ordre des procédures budgétaires et comptables, déjà amorcé en 1999. Les modalités de répartition de la DGF ont été révisées en fonction des besoins réels des composantes et des améliorations ont été apportées à la conception de la nomenclature budgétaire pour éviter la dilution des responsabilités.

Après la crise financière de l'automne 1999 – traduction à la fois de l'insuffisance des moyens et d'un manque de rigueur budgétaire –, l'UBS s'est employée à une plus grande maîtrise des dépenses et à la reconstitution des marges financières pour dégager des capacités d'autofinancement. Des mesures ont été prises pour améliorer la situation de la trésorerie et augmenter un fonds de roulement qui est passé de 4,4 M€ en 2000 à 7,8 M€ en 2002. Un plan pluriannuel d'équipement a été soumis au vote du CA. Les heures complémentaires restent une charge importante pour le budget de l'université (37 000 HTD, soit 1,45 M€ en 2002 hors IUT), d'autant que les formations professionnelles qui s'y développent sont très consommatrices en heures d'enseignement.

Cette politique est à porter à l'actif de l'équipe dirigeante actuelle. L'UBS doit cependant rester vigilante à un moment où la mise en place du LMD et les projets de développement de son offre de formation représentent un risque important d'inflation en matière d'heures complémentaires.

Le soutien des partenaires publics

Les surcoûts générés par la dispersion géographique et la bipolarité politiquement revendiquée ont été largement soulignés et, face à l'absence de prise en compte dans la dotation de l'UBS calculée selon les normes SAN REMO et à la crainte de désengagement, le CNE recommandait que le soutien des collectivités locales se poursuive au-delà des cinq années initialement prévues.

On observe que, pendant les quatre années du contrat 2000-2003, le Conseil général du Morbihan a versé une subvention d'environ 460 000 € (3 MF), dont deux tiers au titre de l'équipement et un tiers pour le fonctionnement. Les deux communautés d'agglomération de Lorient et Vannes ont contribué au financement de l'université, chacune par une subvention annuelle de près de 150 000 € (1 MF). La communauté d'agglomération de Pontivy a soutenu l'ouverture en 2001 d'un nouveau département d'IUT à hauteur de 76 000 € par an pour les deux premières années. La Région Bretagne a par ailleurs financé, hors CPER, un certain nombre d'actions relevant de la recherche (contrats, thèses, colloques) ; cette contribution s'élevait à environ 609 000 € (4 MF) en 2002.

Le CNE constate avec satisfaction la poursuite du soutien des collectivités à l'UBS, en matière de fonctionnement et d'équipement. Il considère comme très positive la politique qui a permis de régulariser la situation des personnels IATOS mis à disposition de l'université par les Villes de Lorient et Vannes et de les intégrer progressivement sur des emplois d'État.

LA FORMATION

L'évolution des effectifs

Au vu de la décrue des effectifs constatée en 1997-1998, le CNE recommandait une analyse prospective des flux de bacheliers, en collaboration avec les services rectoraux. Il regrette que l'UBS n'ait pas donné suite, mais des éléments existent, qui permettent de constater que, dans l'Académie de Rennes, la proportion de bacheliers par génération baisse régulièrement depuis 1998 (72,4%). En 2002, cette proportion n'était plus que de 68,9% et l'écart à la moyenne nationale n'excédait pas 7,4 points.

Au cours de ces dernières années, le nombre de bacheliers de l'Académie de Rennes connaît ainsi une baisse plus importante que la moyenne nationale ; il passe de 29 032 en 2000 à 27 309 en 2001 et 26 563 en 2002. Parallèlement, on compte, pour le département du Morbihan, 5842 bacheliers en 2000, 5522 en 2001 et 5356 en 2002.

Les néo-bacheliers recrutés par l'UBS étant en grande majorité issus des quatre départements bretons (90,1% en 2002, dont 69,1% du Morbihan, 6,6% d'Ille-et-Vilaine, et 4,9% des Côtes d'Armor), la diminution constatée du nombre des bacheliers a eu pour conséquence une baisse progressive du nombre des entrants en 1^{er} cycle, de 1772 en 1997 à 1766 en 2002.

Malgré cette tendance à la baisse des bacheliers entrant à l'université, les effectifs globaux de l'UBS ont augmenté de 8,4% entre les rentrées 1999 et 2002, passant de 6216 à 6740 (source DES). Ce constat est à mettre en relation avec les deux stratégies retenues par l'UBS : mieux assurer la promotion de ses formations auprès des lycéens et faire évoluer son offre pour la rendre plus attractive, notamment en 2^e et 3^e cycles.

Une politique d'information et d'orientation offensive

Afin de mieux assurer la promotion de ses formations, l'UBS a développé une politique très active en direction des établissements d'enseignement secondaire. Elle se fonde sur des contacts renforcés avec les classes terminales des lycées du Morbihan et sur la conception d'outils de communication mieux adaptés au public lycéen.

Chaque année, deux réunions d'information, l'une à Vannes, l'autre à Lorient, sont organisées à l'intention des professeurs principaux des lycées et suscitent la participation de 80% du public concerné. La collaboration se concrétise également par des réunions de travail thématiques entre les enseignants des lycées et ceux de l'université, et par d'excellentes relations entre le Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) et les CIO de l'académie. Enfin, l'université participe à des salons et à des forums dans les lycées, et organise une journée "portes ouverte" sur chaque site.

Au-delà de ces contacts préalables à l'entrée de l'étudiant à l'université, cette bonne collaboration permet chaque année de réorienter vers des STS appropriées des étudiants mal orientés en DEUG. Cette démarche s'inscrit dans un dispositif plus large de lutte contre l'échec qui propose aux étudiants en difficulté en DEUG un cycle d'orientation-consolidation à l'issue duquel ils peuvent choisir une nouvelle orientation. Environ 80 à 90 étudiants bénéficient chaque année de ce dispositif.

Il semble que cette politique commence à porter ses fruits puisque l'on enregistre à la rentrée 2003 un ralentissement de la baisse des effectifs, voire un retour à la hausse dans certains DEUG (Histoire, Droit, LEA) et dans certaines mentions du DEUG Sciences (MIAS, Sciences de la vie).

Globalement, l'UBS considère que le chiffre de 7000 étudiants correspond à sa capacité d'accueil optimale et à la réalité démographique prévisible.

L'OFFRE DE FORMATION

Dans sa lutte contre la chute de ses effectifs, l'UBS a résisté à la tentation d'une diversification massive d'une offre dite "de proximité". L'offre de formation "générale" n'a pratiquement pas évolué depuis 1999 ; elle correspond pour l'essentiel à des formations de premier cycle (12) qui se prolongent par des licences et maîtrises, dans certaines disciplines. En revanche, conformément à une politique volontariste affirmée dans son contrat 2000-2003 et réaffirmée dans son projet 2004-2007, l'université a fortement développé son offre de formations professionnalisées : IUT (9 départements), licences professionnelles (13 à la rentrée 2002), IUP (10 se diversifiant en 21 spécialités de second cycle) et DESS (8).

Globalement, le secteur professionnel représente plus de 50% de l'ensemble des formations en 2002-2003, qu'il s'agisse des effectifs étudiants (52,9%), du nombre des diplômés (57,6%) ou du volume d'heures d'enseignement délivrées (plus de 68%). Le nombre total des inscrits dans les formations professionnalisantes et technologiques a évolué de 2638 à la rentrée 1999 à 3219 en 2002 (+22%), dont 1190 en IUP (hors DESS) et 1625 dans les IUT (hors licences professionnelles), 174 en licences professionnelles et 154 en DESS.

Parallèlement, le nombre des étudiants dans les filières générales passait, entre les rentrées 1999 et 2002, de 3240 à 2871, en diminution de 11,4%. Dans ces filières, une analyse par secteur disciplinaire sur les quatre dernières rentrées fait apparaître une baisse significative du nombre des étudiants en sciences juridiques, économiques et de gestion (-18%), moindre en lettres, sciences humaines et sociales (-3,6%), et le maintien des effectifs en sciences, dû principalement à l'augmentation du nombre des étudiants de 3^e cycle recherche (+171%) qui compense la diminution en 1^{er} cycle.

Le projet de développement 2004-2007 transmis dans sa version initiale au CNE par l'UBS laissait craindre une démarche très inflationniste en matière d'offre de formation. La version présentée lors de la visite de suivi est apparue plus rationnelle, mais non encore aboutie, sur la question des mentions et des spécialités de master en particulier.

Le RUOA est très certainement l'instance la mieux adaptée à une réflexion partagée avec les universités voisines, en particulier celles de Rennes I, de Rennes II, de Bretagne occidentale et de Nantes.

Le domaine des sciences juridiques, économiques et de gestion

La maîtrise de l'offre de formation

Dans un contexte de baisse démographique, le CNE recommandait en 1999 de faire des choix de spécialités restreints, en faisant accepter l'idée que les étudiants puissent trouver ailleurs les spécialisations que l'UBS ne pouvait leur offrir. Celle-ci propose actuellement deux filières, du DEUG à la maîtrise, en sciences économiques et en droit, la maîtrise de Droit comprenant trois mentions : Droit public, Droit des affaires, Carrières judiciaires et Sciences criminelles. L'UBS dispose également d'un DEUG AES. Elle inclut deux IUP, Sciences de gestion et Commerce-Vente, une licence professionnelle et un DESS.

Pour le contrat 2004-2007, les demandes de l'UBS s'inscrivent essentiellement dans la perspective d'adapter l'existant aux développements induits par la mise en place de la réforme LMD, en créant une deuxième année de master dans les filières où n'existe pas de diplôme à bac+5 (6 masters professionnels) et la licence AES dans la continuité des deux premières années de DEUG (163 inscrits en 2003). Il n'est pas envisagé de reconduire la maîtrise Carrières judiciaires et Sciences criminelles, qui ne compte en 2003-2004 que 18 étudiants, malgré l'intérêt qu'elle représente pour les étudiants préparant des concours.

L'ouverture de la faculté à son environnement

Le CNE recommandait aussi à la faculté de Droit et de Sciences économiques de s'ouvrir à son environnement. L'offre de formation existante et les évolutions inscrites dans le projet 2004-2007 montrent à l'évidence le souci de la faculté de développer des enseignements professionnalisés en liaison avec le tissu local, qu'il s'agisse de la licence professionnelle Gestion des ressources humaines ouverte en formation initiale et en formation continue, de l'IUP Commerce-Vente ouvert à la rentrée 2003 ou des formations en "Droit et gestion de l'entreprise" et "Droit et administration des collectivités territoriales", qui devraient évoluer vers des masters dans le cadre de la réforme.

Le domaine des lettres, sciences humaines et sociales

À la rentrée 2003, l'UFR LSHS accueille environ 1550 étudiants répartis entre six DEUG, cinq filières de second cycle (licences et maîtrises), trois départements d'IUP et un DEA. Elle bénéficie dans son développement du soutien de l'université et dispose de 600 m² d'espaces recherche.

L'IUP Aménagement et Développement territorial

Alors qu'en 1999, cet IUP offrait deux options "Expertise, conception et gestion des politiques sociales et de santé publique" et "Expertise, ingénierie et conduite de projets d'aménagement et de développement, secteur sportif, social et tertiaire économique", le CNE s'interrogeait sur la lisibilité et la cohérence de l'ensemble, d'autant qu'une troisième option "Culture et patrimoine" était programmée.

Cette observation a été suivie d'effet, puisque, désormais, ces différentes options se retrouvent dans trois IUP distincts qui recrutent largement hors du département et de l'académie :

- un IUP Politiques sociales et de santé publique, mention Sciences de gestion, qui profite de l'installation dans un même bâtiment de l'UFR de Lettres, Sciences humaines et sociales, et du pôle sanitaire et social de Lorient ;
- un IUP Aménagement et Développement territorial, recentré sur l'aménagement maritime et littoral, local et régional qui recrute environ 25 étudiants par an ;
- un IUP Métiers des arts et de la culture, ouvert en 2002 en cohabilitation avec l'Université de Bretagne occidentale avec deux options : "Animation et valorisation des patrimoines architecturaux et artistiques" à Quimper, et "Politiques patrimoniales et développement culturel" à Lorient.

Dans le cadre de la réforme en cours, ces trois IUP évolueraient vers trois mentions de licence du domaine lettres, sciences humaines et sociales. Elles seraient prolongées par trois spécialités professionnelles d'un master Histoire, Territoire et Société" au niveau M1, et une spécialité recherche "Histoire et sciences sociales des régions littorales et de la mer" correspondant à un DEA actuel. L'UBS n'envisage pas actuellement une prolongation au niveau M2 des trois spécialités de master professionnel.

Le pôle Histoire

Le rapport 1999 avait apprécié la qualité du pôle Histoire tant en formation qu'en recherche, et recommandait de veiller à son développement et à son intégration dans la stratégie de l'établissement.

Le CNE constate aujourd'hui que le Laboratoire d'histoire et sciences sociales du littoral (SOLITO) est une équipe d'accueil qui regroupe 15 enseignants-chercheurs et 19 doctorants ; trois thèses ont été soutenues en 2002, une en 2003, et trois sont prévues en 2004. Il est intégré dans les 650 m² de locaux recherche dont a pu bénéficier l'UFR LSHS dans le cadre du CPER.

Le pôle Histoire a axé ses recrutements sur des profils scientifiques de politiques littorales et sciences humaines, se distinguant ainsi de l'Université de Bretagne occidentale, plus tournée vers les sciences "dures", et de l'approche plus culturelle de l'Université Rennes II.

La filière Histoire comptait près de 400 étudiants à la rentrée 2003 dont 17 en DEA.

Le domaine des sciences et sciences et technologies

L'offre de formation et l'évolution des effectifs

Malgré l'élargissement de l'offre de formation, l'UBS enregistrait en 1999 une baisse continue des effectifs de ses filières scientifiques et technologiques.

Les chiffres récents montrent que, si les effectifs des DEUG scientifiques stagnent, voire régressent, passant de 677 à 653 entre les rentrées 2000 et 2003, du moins ne baissent-ils pas dans les mêmes proportions que dans la plupart des universités scientifiques. L'accroissement du nombre des étudiants scientifiques (hors filières professionnelles) sur cette période provient des deuxièmes cycles, et surtout des troisièmes cycles, comme cela a déjà été souligné, portant leur nombre de 902 à 941 sur la même période (+4,3%).

Ces étudiants se répartissent actuellement entre cinq mentions du DEUG Sciences (MASS, MIAS, SM, SV et STI) suivies de quatre filières de second cycle - licences et maîtrises - en mathématiques, physique et applications, génie des procédés, sciences de la vie (biologie/biochimie), une licence pluridisciplinaire, une maîtrise en Sciences de la documentation et de l'information, et un DEA ; il s'y ajoute les doctorants.

Pour avoir une vue plus juste de la situation, il convient d'intégrer les étudiants des IUP, des DESS (8) et des licences professionnelles (6) relevant des sciences et technologies, la mise en place de formations à finalité professionnelle constituant un des axes de développement fort de l'UBS.

Les IUP sont au nombre de six dont quatre forment l'Institut des sciences et techniques de Lorient (Génie des systèmes industriels, Génie mécanique et Productique, Génie électrique et Informatique industrielle, Génie civil) et les deux autres (Informatique et Statistiques, Systèmes d'information en réseaux) composent l'IUP de Vannes Génie mathématique et Informatique. Chaque filière d'IUP est prolongée par un DESS.

Globalement, les IUP de Lorient ont enregistré une augmentation de leurs effectifs de près de 40% entre les rentrées 2000 et 2003 ; ils comptent 553 inscrits en 2003 (hors DESS). Celui de Vannes a maintenu ses effectifs à environ 230 étudiants. En ajoutant les étudiants des six DESS associés aux IUP à ceux des deux DESS rattachés à l'UFR SSI, on compte globalement 150 étudiants dans les DESS scientifiques à l'UBS. Dans ce contexte de croissance, il faut souligner que le recrutement des IUP dépasse aujourd'hui le cadre régional pour 50% de leurs effectifs environ.

Quatre licences professionnelles relevant des sciences et technologies sont gérées au sein de l'IUT de Lorient ; la licence professionnelle Statistiques décisionnelles en marketing est rattachée à l'IUT de Vannes ; l'UFR SSI offre encore la licence professionnelle Développement industriel en plastiques et composites. Ce sont donc six licences professionnelles qui ont été progressivement mises en place dans le domaine des sciences et technologies depuis la rentrée 2000 ; elles accueillaient 181 étudiants à la rentrée 2003.

Le bilan global des formations scientifiques et technologiques, hors IUT, se traduit donc par une augmentation significative des effectifs (+24%), qui passent de 1695 en 2000 à 2090 en 2003.

Dans le cadre de son projet 2004-2007, l'UBS envisage de faire évoluer l'existant dans le domaine S&T, vers la mise en place de 10 mentions de licence recouvrant globalement 19 spécialités, 9 licences professionnelles dont 3 créations, 6 mentions de masters recouvrant 12 spécialités de masters professionnels qui correspondent pour partie à la recomposition

des maîtrises, DESS ou IUP actuels. Alors qu'en 2002-2003, elle comptait une soixantaine d'étudiants pour 3 DEA, 8 spécialités de masters recherche sont mises en perspective, toutes en cohabitation avec un autre établissement (universités Rennes I, de Nantes ou École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne-ENSTB).

La création d'une école d'ingénieurs qui regrouperait des mentions de masters "Systèmes électroniques d'information et de production" et "Génie mathématique et informatique" est envisagée.

Tel qu'il est apparu à l'équipe de suivi, ce projet incite le CNE à recommander à l'UBS de veiller à ce que son légitime souci de développement ne la conduise à un éclatement de son offre de formation et à la multiplicité des spécialités sans s'être assurée qu'elle dispose des compétences et des moyens nécessaires pour garantir la qualité de ses formations et de la capacité à attirer un nombre suffisant d'étudiants, en particulier dans les masters recherche.

La filière Physique et Applications

Parmi les formations existant en 1999, le CNE notait la faible attractivité de la filière Physique et Applications ouverte à Lorient en 1997, l'absence de laboratoire de recherche en la matière et suggérait un rapprochement avec l'IUFM pour organiser la préparation au CAPES de Physique appliquée.

Quatre ans plus tard, les effectifs restent modestes (17 en licence et 18 en maîtrise à la rentrée 2003) et la formation n'est toujours pas adossée à un laboratoire de recherche. Dans l'évolution prévue par la mise en place du LMD, le maintien du niveau M1 passe par des accords avec l'ENSTB pour une 2^e année de master recherche et par des conventions avec les universités de Nantes ou de Rennes pour des masters professionnels.

Les relations avec l'IUFM ne se sont que peu développées ; l'UBS a ouvert une licence pluridisciplinaire "scientifique" pour les étudiants qui se destinent au professorat des écoles et une préparation au CAPET pour 50 étudiants ; les candidats excédentaires sont orientés vers les préparations du Mans et de Poitiers.

LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

L'IUT de Vannes

L'IUT de Vannes n'a pas enregistré d'évolution notable de ses effectifs depuis 1999 et, à la rentrée 2003, il compte 1107 étudiants répartis entre quatre départements : Gestion des entreprises et des administrations (GEA), Statistiques et Traitement informatique des données (STID), Techniques de commercialisation (TC), Informatique. Ces effectifs incluent les étudiants de quatre licences professionnelles (96) et de quelques diplômes d'université (35).

Plus de la moitié des titulaires d'un DUT - 76% dans le département de GEA - poursuivent en second cycle. Aussi l'IUT est-il très préoccupé par le passage au LMD et très actif pour concevoir et mettre en œuvre des formations telles que les licences professionnelles, en relation avec les autres composantes de l'université, et pour organiser des passerelles entre l'IUT et les formations existant dans les différentes UFR.

En 1999, le CNE regrettait le manque de synergie entre les quatre départements et suggérait une évolution de l'organisation interne. Les réformes en cours sont l'occasion pour l'IUT de s'ouvrir à son environnement et de développer des synergies. L'intégration de sa bibliothèque dans le Service commun de documentation de l'université va dans le sens souhaité. On relève pourtant, dans le discours et dans les faits, une certaine difficulté à se sentir partie prenante d'une politique d'établissement. En matière de formation continue par exemple, son fonctionnement non intégré à l'ADEFPOPE traduit cette réserve vis-à-vis des structures mises en place au niveau central de l'université.

Le CNE encourage l'IUT de Vannes à poursuivre sa démarche d'intégration et l'UBS à ne pas se satisfaire du compromis actuel.

L'IUT de Lorient

À la rentrée 1999, l'IUT de Lorient disposait de quatre départements regroupant 619 étudiants (hors DU) : Génie industriel et Maintenance ; Génie thermique et Énergie ; Hygiène, Sécurité et Environnement ; Organisation et Génie de la production.

Dans son rapport, le CNE privilégiait le développement des départements existants plutôt que la création de nouveaux départements. Force est de constater qu'il n'a pas été suivi dans cette recommandation. En effet, à la rentrée 2003, ces quatre départements (hors licences professionnelles) comptent 516 étudiants et, si l'IUT a vu ses effectifs croître légèrement depuis 1999, il le doit à la création de quatre licences professionnelles (131 étudiants) et à l'ouverture, à la rentrée 2001, d'un cinquième département à Pontivy.

Le département Génie chimique et Génie des procédés de Pontivy

Ce département compte aujourd'hui 45 étudiants répartis entre les deux années. L'UBS justifie cette création par le fait qu'elle était inscrite au CPER et qu'elle traduit la volonté du Conseil régional de lutter contre la désertification du centre de la Bretagne au profit de la zone côtière. Pour autant, malgré l'ambiguïté du discours, l'université assume complètement un choix qu'elle a conforté par l'implantation de la licence professionnelle Contrôle qualité des produits alimentaires, ouverte à Pontivy à la rentrée 2003. L'ouverture sur le site d'un master, mention Génie des procédés, est projetée, avec des équipements pédagogiques déjà opérationnels, dans des locaux neufs fraîchement inaugurés.

Les milieux professionnels de l'agro-alimentaire se sont fortement mobilisés lors de la création de ce département en assurant sa promotion auprès de leurs personnels et en fournissant des financements par le biais de la taxe d'apprentissage, de stages et d'intervenants professionnels.

Malgré ces efforts conjoints, les effectifs restent faibles avec 75 étudiants à la rentrée 2003 dont 30 en licence professionnelle. La perspective, à terme, est de 200 étudiants de l'UBS sur le site de Pontivy, et le CNE s'interroge sur la dynamique universitaire et la lisibilité d'une structure de taille aussi modeste, ainsi que sur la rationalité d'une démarche qui contribue à éclater un peu plus les moyens humains dont dispose une université déjà structurellement écartelée entre plusieurs sites.

L'intégration au sein de l'UBS

Au niveau de l'établissement, l'IUT de Lorient joue complètement le jeu de l'université en matière d'offre de formation continue, dans le cadre de l'ADEFOPÉ et en matière de ressources documentaires puisque le catalogue de la bibliothèque de l'IUT est en cours d'intégration dans le catalogue du Service commun de documentation. Quatre licences professionnelles ont été créées en collaboration avec les autres UFR et l'IUT participe aux échanges de services entre les composantes, dont le volume total sur l'UBS est passé de 6208 heures en 1999-2000 à 9514 heures (6,3% de la charge globale d'enseignement de l'université) en 2001-2002, soit une augmentation de plus de 50%. On relève encore la démarche exceptionnelle qui a conduit au redéploiement de trois postes d'enseignant-chercheur de l'IUT au profit d'autres composantes de l'UBS et l'intégration des enseignants-chercheurs en poste à l'IUT dans les laboratoires de l'université, témoignages de la volonté de faire vivre une dynamique d'établissement incluant les IUT.

LA FORMATION CONTINUE

Le positionnement de l'Agence de développement de la formation permanente (ADEFOPÉ) s'inscrit dans une politique plus large recommandée par le CNE qui, pour la formation continue, suggérerait une structure légère regroupant l'ensemble de l'activité au sein de l'université.

L'ADEFOPÉ regroupe aujourd'hui les activités de formation continue de l'ensemble des composantes, à l'exception de l'IUT de Vannes dont le positionnement isolé a déjà été souligné. En charge de la communication interne et externe en la matière, elle met à la disposition des particuliers et des employeurs les ressources de formation des sept pôles de compétences de l'UBS. Son catalogue propose des formations diplômantes, des formations qualifiantes et des formations sur mesure.

L'ADEFOPÉ a également mis en place un bureau chargé d'accueillir les candidats à une reprise d'études et à la validation des acquis, et de les accompagner jusqu'à l'obtention d'un soutien financier à leur formation. La validation des acquis bénéficie d'une organisation en réseau des quatre universités bretonnes qui fonctionne bien. Le nombre des dossiers reçus dépasse le millier ; près d'une centaine de candidats donne suite et s'inscrit chaque année à l'université.

L'ADEFOPÉ assure en outre la gestion financière de la formation continue. En 2001, le chiffre d'affaires est de l'ordre de 470 000 €, sans évolution significative depuis 1999, et l'activité équivaut à près de 117 000 heures stagiaires (+20%) pour 739 stagiaires accueillis dont près de 500 en formation continue diplômante.

Le CNE évalue positivement le rôle structurant de ce service commun.

LA RECHERCHE

La recherche à l'UBS est, en 2003, structurée en 16 laboratoires dont 10 ont obtenu le label UPRES au cours du contrat quadriennal 2000-2003. Ils sont regroupés au sein de trois UFR (SSI, LSHS et SJEG) et répartis entre les sept pôles de compétences mentionnés précédemment.

Alors qu'elle comptait déjà 16 équipes de recherche en 1998-1999, on constate que la situation a, dans les faits, peu évolué, si ce n'est en termes d'affichage d'une organisation qui vise à susciter les synergies et les regroupements, et à donner une meilleure lisibilité à l'ensemble du dispositif de recherche.

On note cependant la montée en puissance progressive de l'école doctorale pluridisciplinaire qui associe aujourd'hui quatre DEA et a vu ses effectifs passer de 27 à 150 entre 1999-2000 et 2002-2003. Ils représentent un poids croissant quoique faible (2,22%) dans l'effectif global de l'UBS. Parallèlement, le nombre de thèses soutenues est passé de 2 en 1999 à 13 en 2002. L'UBS annonce 65 inscrits en thèse en 2002-2003 et une douzaine d'allocations de recherche pour l'année en cours ; le nombre des inscrits à une habilitation à diriger des recherches (HDR) est également en augmentation. 40% des doctorants sont issus d'autres établissements et les difficultés actuelles de recrutement de qualité en interne sont soulignées par l'université. Plusieurs interprétations peuvent expliquer cette situation : le poids des formations professionnelles, qui incite une proportion importante d'étudiants, y compris parmi les meilleurs, à privilégier une insertion rapide dans la vie active ; la relative faiblesse des effectifs des maîtrises générales, en sciences en particulier ; et le nombre restreint d'étudiants inscrits en DEA à l'UBS dont tous, notamment dans les disciplines juridiques, l'économie ou la gestion, ne se destinent pas forcément à poursuivre vers un doctorat.

La recherche en droit souffre d'un manque de lisibilité et de la difficulté à faire naître une expression collective des travaux, malgré des tentatives de structuration autour des thèmes de l'entreprise et des collectivités territoriales. L'absence de DEA impose des collaborations avec les universités de Nantes et de Rennes. Au vu des critères d'habilitation par la MSTP, cette situation constitue un handicap certain pour le développement de masters dans la discipline, y compris de masters professionnels, et l'UBS devra mettre à profit son appartenance à différents réseaux pour susciter des habilitations partagées ou des conventions avec les universités partenaires.

Le projet 2004-2007 met globalement en perspective 10 mentions de masters recherche : deux dans le domaine LSHS, dont une création ; huit dans le domaine S&T, dont trois sont en continuité avec les DEA existants et cinq seraient en collaboration avec des universités du RUOA ou des établissements de l'Université de Bretagne. Ce projet vise à la reconnaissance nationale de 13 laboratoires, dont trois sont nouveaux, et au rapprochement avec les grands organismes de recherche. La volonté de susciter des synergies et des regroupements conduit l'UBS à présenter 4 programmes pluri-formations et à demander la création d'une structure fédérative dans le domaine de l'électronique.

Le rapport 1999 du CNE mettait l'accent sur le recrutement des enseignants-chercheurs. L'UBS, aidée en cela par un environnement très attractif, affiche une politique rigoureuse en la matière, qui privilégie les recrutements externes et souligne qu'aucun docteur de l'université n'a été recruté en interne. Le corps enseignant est jeune, avec une moyenne d'âge de 38 ans ; plus de la moitié du corps a été recruté depuis 1995, année de création de l'UBS. Des difficultés existent cependant pour stabiliser les professeurs, en particulier dans les disciplines qui recrutent sur concours d'agrégation (droit, sciences économiques et gestion). Dans la perspective d'une concurrence exacerbée entre les établissements en matière de recrutement, le CNE recommande à l'UBS de veiller à ce que ses enseignants-chercheurs trouvent sur place les meilleures conditions possibles pour exercer leurs activités de formation et de recherche.

Au plan matériel, les chercheurs des disciplines scientifiques à Lorient sont regroupés dans un bâtiment "recherche" qui va voir prochainement se libérer les surfaces actuellement occupées par les services de la présidence. La recherche en lettres, sciences humaines et sociales bénéficie de locaux préalablement occupés par le SCD, qui a lui-même emménagé dans des locaux neufs en septembre 2002. Un projet de regroupement au sein d'un espace commun dédié à la recherche en droit, économie et gestion est actuellement à l'étude.

En dépit de cas particuliers qui valent notamment à l'UBS une bonne reconnaissance en histoire (SOLITO) et en électronique, avec la création d'une UMR CNRS (LESTER), la situation de la recherche à l'UBS apparaît encore fragile. Dans le contexte national actuel, la définition d'une politique pour conforter ses laboratoires échappe en partie à l'UBS et dépend grandement des décisions stratégiques du Ministère, voire de l'État, notamment celles concernant l'évolution des organismes de recherche.

LA VIE ÉTUDIANTE

En 1999, le CNE faisait le constat d'une vie étudiante "très fortement marquée par la spécificité des deux sites lorientais et vannetais" et recommandait le développement d'une stratégie visant à créer un sentiment d'appartenance.

Parmi les évolutions positives, on relève le renforcement des collaborations culturelles avec des partenaires institutionnels : le Centre dramatique de Bretagne a passé une convention avec l'UBS pour faciliter l'accès des étudiants à ses spectacles ; une étude de carte Pass est en cours pour l'accès aux principales salles de spectacle du Morbihan. On note le rôle actif du CROUS, qui offre à Lorient et Vannes les services d'une animatrice culturelle, et la mise à disposition d'une Maison des étudiants par la Mairie de Lorient, dans laquelle le CLOUS paraît plus investi que l'université elle-même.

Le Service des activités physiques et sportives (SAPS) propose de nombreuses activités de plein air le jeudi après-midi ou en soirée. L'UBS a instauré un statut pour les sportifs de haut niveau, dans le domaine de la voile notamment, et des options de sport peuvent être intégrées dans les cursus.

L'action sociale fait l'objet d'une convention avec le CROUS. Tous les bâtiments neufs ou rénovés sont accessibles aux étudiants handicapés, qui disposent par ailleurs des matériels et équipements spécifiques leur permettant de suivre cours et TP.

En revanche, malgré ces quelques avancées, l'UBS reconnaît que la répartition des étudiants sur plusieurs sites rend la structuration de la vie étudiante difficile et trop dépendante des bonnes volontés.

S'il existe bien un vice-président étudiant sur l'un des sites - Vannes ou Lorient -, assisté d'un adjoint sur l'autre site, l'UBS ne dispose pas d'un bureau de la vie étudiante. En dépit de la participation du VP étudiant aux instances de pilotage de l'université, il n'y a pas vraiment de sentiment d'appartenance à un établissement unique. Fin 2003, la participation aux élections aux conseils de l'université atteint cependant le taux honorable de 20% environ, en hausse par rapport à 2001, et il varie entre 10 et 30% pour les élections 2001 aux conseils d'UFR. La formation des élus, inscrite au contrat 2000-2003, n'a pas été mise en place.

C'est donc un constat nuancé que le CNE, avec l'université, fait sur la vie étudiante en 2003. Ce volet fait d'ailleurs l'objet d'un long développement dans le cadre du projet 2004-2007, qui englobe la mise en place de dispositifs d'aide à la réussite et à l'insertion professionnelle dans le cadre du Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO), d'une politique sociale et d'une politique renforcée d'accueil et de services aux étudiants. L'engagement citoyen et une association accrue des étudiants au fonctionnement de l'établissement restent de mise, notamment par une meilleure implication aux processus d'évaluation des enseignements et de la vie universitaire.

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Mis en place fin 1995, le Service commun de documentation avait vocation à fédérer l'existant et à assurer la cohérence des pratiques. En 1999, le CNE relevait cependant les difficultés du SCD liées à son éparpillement sur six localisations et à la dispersion des ressources entre une bibliothèque intégrée, trois bibliothèques associées et des bibliothèques de proximité. Il pointait les dysfonctionnements du Conseil de la documentation et recommandait une politique d'établissement plus volontaire en matière de documentation.

Aujourd'hui, la nouvelle bibliothèque pluridisciplinaire de Lorient a ouvert en deux tranches, en 2002 et 2003. À Vannes, la bibliothèque scientifique du campus de Tohannic, intégrant la bibliothèque de l'IUP voisin, a ouvert en 2002. Les locaux libérés par le transfert des collections scientifiques du centre-ville vers le Tohannic ont permis la constitution d'un pôle documentaire de droit, sciences économiques et gestion à proximité des locaux d'enseignement et de recherche.

Les bibliothèques des deux IUT sont des bibliothèques associées et, après l'IUT de Vannes, l'IUT de Lorient verra ses ressources documentaires intégrées dans le catalogue général du SCD. En revanche, le SCD n'est pas présent sur le site de Pontivy qui s'appuie sur un partenariat avec un lycée agricole pour la question de la documentation.

Le bilan du contrat 2000-2003 fait état de l'effort très significatif qui a été réalisé pour l'acquisition d'ouvrages pour les étudiants ou l'accès aux ressources électroniques, principalement destinées à la recherche, dans les différents secteurs disciplinaires. Parallèlement, l'équipement en postes informatiques mis à disposition du public a notablement progressé, de 7 à 50, et les horaires d'ouverture sur les trois sites des bibliothèques universitaires sont passés à 50 heures hebdomadaires.

Le projet 2004-2007 s'inscrit en continuité et vise à analyser plus finement les besoins, à redéfinir les priorités et à développer l'offre électronique, à renforcer la coopération au sein de l'UBS, mais aussi au sein de l'Université de Bretagne, afin d'optimiser l'utilisation des moyens disponibles.

Le Conseil de la documentation

Les statuts du Service commun de documentation, votés fin 2000, confirmaient l'existence de ce conseil, constitué dans les faits en juin 2002. Pour autant, celui-ci reste aujourd'hui largement ignoré par les étudiants et peu fréquenté par les enseignants.

De l'avis même de la directrice du SCD, les relations entre le service et les usagers se passent bilatéralement au niveau des composantes. La bipolarité des sites est mise en avant pour expliquer la difficulté à faire fonctionner le Conseil d'orientation et le manque de disponibilité des enseignants et des étudiants pour participer aux réunions. Le CNE recommande une incitation à une plus forte mobilisation de leur part, d'autant que la présente situation s'inscrit en contradiction avec la volonté affirmée de renforcer une politique d'établissement.

CONCLUSION

Dans sa réponse, l'administrateur provisoire de l'Université de Bretagne-Sud écrivait en 1999 : *"le rapport du CNE peut apparaître comme fondateur de la seconde phase du développement de l'UBS"*. Quatre ans plus tard, le président de l'université accueillait la délégation du CNE en qualifiant de "chance" les apports d'une analyse externe et en soulignant la place des recommandations du rapport dans les choix politiques qui ont été retenus depuis, et qui seront poursuivis dans le contrat 2004-2007, en cours de négociation.

Le CNE constate en effet que l'UBS a parcouru une partie du chemin qui conduit à la construction d'une politique et d'un projet d'établissement auxquels s'associe progressivement la communauté universitaire.

L'université s'est judicieusement dotée de structures - cinq composantes, dix services centraux et cinq services communs - et d'outils de gestion qui répondent aux exigences d'une mise en synergie et d'une meilleure lisibilité des compétences, et concourent à réduire l'éclatement des moyens et la disparité des procédures.

Alors qu'en 1999, le projet de l'UBS apparaissait encore flou et ses spécificités mal cernées, il s'est aujourd'hui précisé. L'université a pris le parti de limiter son offre de formation générale à un petit nombre de filières et de privilégier les formations professionnelles à effectifs limités qui, à la rentrée 2002, accueillent près de 53% des étudiants. Ses choix ont permis à l'UBS de freiner la diminution des inscrits dans les formations traditionnelles et, globalement, d'augmenter ses effectifs d'environ 8% entre les rentrées 1998 et 2002, dans des domaines et à un moment où la plupart des universités voisines connaissaient des chutes spectaculaires. Du reste, elle considère que 7000 étudiants représentent une capacité d'accueil optimale.

Née de la réunion des pôles universitaires de Vannes et de Lorient, l'UBS assume aujourd'hui une bipolarité réaffirmée dans le cadre du CPER et une organisation éclatée de ses services et composantes, qu'elle s'emploie à optimiser malgré les difficultés, dans le domaine de la vie étudiante en particulier. La dispersion de ses forces a été accrue par l'ouverture d'un département d'IUT en 2001, puis d'une licence professionnelle en 2003 sur le site de Pontivy, en contradiction avec la recommandation du CNE qui privilégiait le renforcement de l'existant plutôt que la création de nouveaux départements, *a fortiori* celle d'un département délocalisé. Une analyse précise des besoins spécifiquement induits par cette dispersion géographique permettrait de mieux préparer l'avenir et d'évaluer les marges de manœuvre dont peut disposer l'université, largement soutenue jusque-là par les collectivités locales.

Le projet 2004-2007 s'inscrit dans la continuité du précédent contrat, pour conforter l'existant ou poursuivre les efforts de restructuration, en particulier dans les domaines suivants :

- la formation, avec la mise en place de la réforme LMD, la poursuite du développement des formations professionnelles et des partenariats avec l'IUFM ;
- la recherche, en soutenant la reconnaissance nationale de ses laboratoires, en suscitant des partenariats et le développement de projets transdisciplinaires, en développant l'offre de masters recherche ;
- la vie étudiante, par un soutien actif aux dispositifs d'accueil des étudiants, de lutte contre l'échec, d'aide à l'insertion professionnelle ainsi que par le développement des services et d'une politique sociale, en partenariat avec le CROUS notamment ;

Le CNE prend acte de ces stratégies dont il a pu apprécier les effets positifs sur la durée du précédent contrat. Cependant,

- dans un environnement riche en établissements d'enseignement supérieur et dans un contexte concurrentiel, l'UBS doit veiller attentivement à l'évolution de ses effectifs car les charges incompressibles entraînées par sa bipolarité et les coûts relativement élevés des filières professionnelles seront d'autant plus difficiles à amortir que le nombre de ses étudiants est modeste ;
- la mise en place de la réforme LMD ne doit pas entraîner l'UBS vers une inflation de mentions et de spécialités, d'autant qu'à juste titre elle affirme par ailleurs la volonté de réduire la charge des heures complémentaires qui grèvent significativement son budget de fonctionnement et, surtout, de préserver la capacité de ses enseignants-chercheurs à s'investir dans le développement d'une recherche reconnue au niveau national. Dans la perspective du contrat 2004-2007, la recommandation demeure de préférer la qualité à la quantité, et la lisibilité des compétences à leur émiettement ;
- en s'intégrant dans l'Université de Bretagne et dans le Réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA), l'UBS a pris sa place au sein d'un territoire riche de neuf universités et dans le contexte économique de la région Bretagne. Elle bénéficie ainsi d'un dialogue renforcé avec les universités voisines de Rennes, de Brest et de Nantes, qu'elle doit mettre à profit dans une structuration de son offre de formation et de son activité de recherche qui tienne compte des réalités régionales.

En dépit de la complexité de la situation locale, le CNE souligne à nouveau l'intérêt pour l'université de faire le choix d'un siège unique et de régler avec l'État, en concertation avec les villes, une situation coûteuse pour l'ensemble de la communauté universitaire. Il recommande également à l'UBS de résister à la tentation d'un essaimage territorial de ses forces, dans un contexte où il est primordial pour elle de développer et de faire reconnaître la qualité de ses équipes de recherche.

Évolution des effectifs à l'Université de Bretagne-Sud entre 1998-1999 et 2002-2003

Effectifs	1998-1999		2002-2003	
S & T	1708		2236	
LSHS	1456		1437	
SJEG	1087		1311	
IUT Lorient	692		548 DUT (hors 61 LP)	
IUT Vannes	1089		1077 DUT (hors 73 LP)	
Autres	218 (dont pré-1 ^{er} cycle)		131 (dont pré-1 ^{er} cycle)	
Total	6250		6740	+7,8%
Pré-1 ^{er} cycle	210	4,4%	131	1,9%
1 ^{er} cycle	4675	74,8%	4198	62,3%
2 ^e cycle	1339	21,4%	2117	31,4%
3 ^e cycle	26	0,4%	294	4,4%

Source : DES

Évolution des emplois à l'UBS

Effectifs	1998-1999		2002-2003	
Enseignants				
Professeurs	41	dont 11 IUT	49	dont 11 IUT
MCF	153	dont 53 IUT	192	dont 64 IUT
Assistants	6	dont 5 IUT	6	dont 4 IUT
PRAG/PRCE	131	dont 69 IUT	136	dont 70 IUT
Autres	13	dont 4,5 IUT	14	dont 4,5 IUT
Total enseignants	344		397	
IATOS (État)				
Administratifs	65		89	
Techniques	67		105	
Bibliothèques	14		19	
Emplois gagés	6		19	
Total IATOS	152		232	

Source : DES



EVALUATION DU CNE

Réponse du 18/05/04

L'Université de Bretagne-Sud a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du suivi de l'évaluation de l'université.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre satisfaction de voir que les efforts menés au cours du contrat 2000-2003 ont été analysés avec beaucoup de pertinence par le CNE et que globalement l'appréciation qui en résulte apparaît positive.

Nous prenons d'autant plus acte des recommandations qui nous sont faites pour le contrat à venir que nous les partageons pour l'essentiel. Nous entendons veiller tout particulièrement à la qualité et la lisibilité de notre enseignement et de notre recherche, facteurs indispensables à la poursuite d'une croissance modérée des effectifs de l'université (compte tenu de notre potentiel en enseignants-chercheurs, dont la faiblesse constitue un frein au développement ; 7 000 étudiants représentent actuellement une capacité d'accueil maximale ; l'université compte aujourd'hui 7 174 étudiants).

Nous tenons également à souligner la qualité des expertises et des échanges avec la Direction de l'Enseignement Supérieur, qui nous a permis d'aboutir d'une manière partagée à une redéfinition de notre carte des formations dans le système LMD. Nous avons ainsi pu présenter une offre resserrée, clarifiée et qui nous apparaît réaliste.

L'université a regroupé toutes ses formations, particulièrement en master, en dix mentions qui se déclinent en 24 spécialités professionnelles et 9 spécialités recherche. L'introduction du LMD a ainsi permis d'élaborer un schéma achevé qui marquera une étape majeure de notre développement.

Parmi les recommandations du CNE, nous aborderons les points suivants.

La question du siège

A notre sens, cette question se pose avec beaucoup moins d'acuité que ne le souligne le CNE. L'université a en effet entrepris de rationaliser ses sites de façon à minimiser au maximum les conséquences négatives qui pourraient découler de sa bipolarité. Il nous semble que l'adresse unique complétée par le règlement intérieur que nous avons adopté permet de fonctionner même s'il reste vrai, bien évidemment, que la multi-localisation engendre des surcoûts notables. Sans vouloir ouvrir le débat du rôle d'une université dans l'aménagement du territoire, il nous paraît important de souligner qu'une université doit vivre en cohérence avec son territoire, en tenant compte des aspirations de sa population, telles qu'elles sont exprimées par les élus, et ce bien entendu dans le respect de l'autonomie de l'établissement.

Nous ne sommes donc pas certains qu'il soit opportun de relancer cette question.

Dans la même problématique se pose le développement du site de Pontivy, seul site universitaire présent en Bretagne Centrale. L'Université s'est associée à la volonté de l'État et des collectivités territoriales bretonnes de lutter contre la désertification de cette zone à travers des opérations ambitieuses (désenclavement routier, mise en place d'un secteur hospitalier...). C'est un pari difficile (mais ne rien faire pourrait conduire à concentrer toute la population sur les zones côtières) ... pari qui peut être gagné tant l'implication des milieux économiques de la zone est forte.

Le Conseil d'orientation

Nous prenons note de la recommandation de mettre en place une instance officielle de pilotage de la professionnalisation. Nous soumettrons au Conseil d'Administration une réflexion en ce sens.

L'IUT de Vannes

Nous partageons l'analyse selon laquelle il est nécessaire d'aboutir à une meilleure intégration de l'IUT de Vannes au sein de l'UBS. Depuis la visite du CNE, nous avons déjà entrepris de rassembler le CRI de l'IUT de Vannes au sein du CRI de l'UBS et l'intégration de la formation permanente est également en cours.

La recherche

Il est d'une extrême importance pour l'université de faire des choix forts en matière de recherche et de donner toute priorité au développement de la recherche dans les années à venir. Comme indiqué, le nombre de thèses soutenues est passé de 2 en 1999 à 13 en 2002. Le nombre d'étudiants inscrits en thèse est de 122 en 2003-2004.

Ces choix forts s'exprimeront dans les demandes de postes qui seront faites dans les prochaines semaines en réponse à la création de 1 000 emplois recherche du Ministère.

La vie étudiante

En ce qui concerne la vie étudiante, nous avons conscience de sa faiblesse, tout en soulignant que, si des efforts importants doivent être faits pour sa structuration par l'université, toute action ne peut réussir que si elle s'accompagne d'un engagement fort des étudiants à travers leurs élus et leurs associations. Nous avons entrepris des négociations tripartites « université-CROUS-Ville de Lorient » pour l'animation d'une Maison de l'Étudiant, permettant une politique renforcée d'accueil et de services aux étudiants. Nous allons entreprendre la même démarche sur Vannes de façon à aboutir à une convention-cadre entre tous ses partenaires.

En conclusion, le présent rapport nous conforte dans les choix qui ont guidé notre action et le prochain contrat devrait être l'occasion de progresser fortement sur la qualité de notre recherche, sur l'ouverture internationale et sur l'évaluation de nos résultats, tant en termes d'évaluation des enseignements que d'insertion professionnelle de nos étudiants

Le 18 mai 2004.

Gilles PRADO
Président de l'UBS

Les publications du CNE sont consultables sur le site Internet du Comité
<http://www.cne-evaluation.fr>

Directeur de la publication : Gilles Bertrand / Rédaction : Annie Cheminat et Pierre Maussion
Réalisation PAO : Delphine Lecointre / Édition-diffusion : Francine Sarrazin